



## PROCES-VERBAL

*Séance du 29 janvier 2024*

*Centre Administratif Intercommunal – Craon à 20h00*

---



En exercice : 58  
Présents : 49  
Votants : 53

## Séance du 29 janvier 2024

Le Vingt-Neuf Janvier Deux Mille Vingt-Quatre à Vingt Heures,  
les membres de la Communauté de Communes du Pays de  
Craon,  
légalement convoqués le 23 janvier 2024, se sont réunis  
au Centre administratif intercommunal à Craon,  
sous la Présidence  
de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

### Étaient Présents :

ASTILLÉ  
ATHÉE  
BALLOTS  
BOUCHAMPS LES CRAON  
BRAINS SUR LES MARCHES  
CHÉRANCÉ  
CONGRIER  
COSMES  
COSSÉ LE VIVIEN  
  
COURBEVEILLE  
CRAON  
  
CUILLÉ  
DENAZÉ  
FONTAINE COUVERTE  
GASTINES  
LA BOISSIÈRE  
LA CHAPELLE CRAONNAISE  
LA ROË  
LA ROUAUDIÈRE  
LA SELLE CRAONNAISE  
LAUBRIÈRES  
LIVRÉ LA TOUCHE  
MÉE  
MÉRAL  
NIAFLES  
POMMERIEUX  
QUELAINES ST GAULT  
  
RENAZÉ  
SENONNES  
SIMPLÉ  
ST AIGNAN S/ROË  
ST ERBLON  
ST MARTIN DU LIMET  
ST MICHEL DE LA ROË  
ST POIX  
ST QUENTIN LES ANGES  
ST SATURNIN DU LIMET

DEROUET Loïc, titulaire  
MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire  
CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires  
GAUBERT Jean-Eudes, titulaire  
FRABOUL Yannick, suppléant  
VALLÉE Jacky, titulaire  
TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires  
COUËFFÉ Dominique, titulaire  
LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, DOREAU Jean-Sébastien,  
MANCEAU Laurence, titulaires  
BANNIER Géraldine, titulaire  
DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentin, MAHIER  
Auréli, PREVOSTO Dominique, RAGARU Edit, titulaires  
DESHOMMES Catherine, titulaire  
GOHIER Odile, titulaire  
BASLÉ Jérôme, titulaire  
BERSON Christian, titulaire  
TESSIER Jean-Pierre, titulaire  
LECOT Gérard, titulaire  
CHADELAUD Gaétan, titulaire  
JULIOT Thierry, titulaire  
JUGÉ Joseph, titulaire  
/  
CHANCEREL Philippe, titulaire,  
BAHIER Alain, titulaire  
CHAMARET Richard, titulaire  
/  
RESTIF Vincent, titulaire  
LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues,  
titulaires  
GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, PELLUAU Philippe, titulaires  
BARBÉ Béatrice, titulaire  
CLAVREUL Yannick, titulaire  
PENE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires  
GAUCHER Olivier, titulaire  
/  
GILLES Pierrick, titulaire  
BEUCHER Clément, titulaire  
GUINEHEUX Dominique, titulaire  
BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : SORIEUX Vanessa (Brains-sur-les-Marches), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), DERVAL Séverine (La Selle-Craonnaise), BRÉHIN Colette (Laubrières), GARBE Pascale (Méral), GENDRY Daniel (Niaffles), LIVENAIS Norbert (Renzé),

Étaient absents : HAMARD Benoît (Craon), BOURBON Aristide (St Martin du Limet)

### Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Maurice RADÉ a donné pouvoir à Laurence MANCEAU  
Pascale GARBE a donné pouvoir à Richard CHAMARET

Colette BRÉHIN a donné pouvoir à Christian BERSON  
Norbert LIVENAIS a donné pouvoir à Dorinne BALOCHE

Secrétaire de Séance : Élu M. GENDRY Hugues, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## ORDRE DU JOUR

<b>1</b>	<b>ÉCONOMIE</b> .....	<b>4</b>
1.1	Immobilier d'entreprise – Avenant n°2 à la convention de délégation partielle de la compétence d'octroi d'aides en matière d'investissement immobilier des entreprises au Conseil Départemental de la Mayenne – Annexes 1.1 et 1.1bis.....	4
<b>2</b>	<b>DÉCHETS MÉNAGERS</b> .....	<b>5</b>
2.1	Bons de commande du marché fourniture et mise en place de systèmes de bacs roulants et de contrôle d'accès.....	5
<b>3</b>	<b>FINANCES</b> .....	<b>6</b>
3.1	Proposition d'acompte au CIAS sur la subvention 2024 .....	6
3.2	Débat d'Orientations Budgétaires 2024 – Annexes 3.2 et 3.2 bis.....	6
<b>4</b>	<b>RESSOURCES HUMAINES</b> .....	<b>8</b>
4.1	Rapport égalité femmes-hommes au 31/12/2022 – Annexe 4.1.....	8
<b>5</b>	<b>INFORMATIONS DIVERSES</b> .....	<b>9</b>
5.1	Décisions du Président : .....	9
5.2	07/02/2024 au CAI : Formation des élus, à la gestion des conflits et des incivilités, organisée par l'AMF et la Gendarmerie .....	9
5.3	Calendrier 2024 – Réunions CCPC et CIAS.....	10

**M. Christophe LANGOUËT**, Président, ouvre la séance à 20H05 et accueille les membres du Conseil communautaire dans la salle de réunions du Centre Administratif Intercommunal à Craon.

Il procède à l'appel nominal des membres du Conseil communautaire déterminant ainsi les membres présents.

À l'ouverture de cette séance, il est constaté que le nombre de présents est de 48, le quorum est atteint (sans compter les pouvoirs qui sont au nombre de 4).

**M. GENDRY Hugues** a été désigné Secrétaire de la séance.

**M. Christophe LANGOUËT** demande au conseil communautaire si des observations sont à formuler pour l'approbation du procès-verbal du 11 décembre 2023.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance est mis au vote et approuvé à l'unanimité.

## **1 ÉCONOMIE**

### **1.1 Immobilier d'entreprise – Avenant n°2 à la convention de délégation partielle de la compétence d'octroi d'aides en matière d'investissement immobilier des entreprises au Conseil Départemental de la Mayenne – Annexes 1.1 et 1.1bis**

**M. LANGOUËT**, Président, indique que le dispositif d'aides à l'immobilier d'entreprise cofinancé par les EPCI et le Conseil Départemental cible, depuis 2017, les entreprises uniques de 150 salariés au maximum.

L'objectif de ce dispositif est d'aider à la construction, l'extension et/ou la réhabilitation de locaux à usage industriel, artisanal de production ou tertiaire.

L'aide est allouée et versée par le Conseil Départemental : dont 75% est financé par le Département et 25% par la Communauté de communes.

Une convention a été signée entre la CCPC et le CD53 le 12 février 2021, pour une durée de 2 ans (du 01/01/2022 au 31/12/2023).

Un avenant n°1 a été signé entre la CCPC et le CD53 le 22 mars 2023, afin de prolonger la convention initiale jusqu'au 31/12/2025.

Aujourd'hui il est proposé d'ajuster le dispositif d'accompagnement en rendant éligible à l'aide les établissements mayennais ayant jusqu'à **249 salariés** (PME) sur le site faisant l'objet de travaux. Cette évolution permettra de mieux accompagner le tissu d'entreprises mayennaises. Pour déterminer le montant de l'aide il sera toujours fait référence à la réglementation européenne pour le calcul des effectifs comme pour le taux de subvention applicable.

**M. LANGOUËT** propose la signature d'un avenant n°2 à la convention initiale, relatif à ce changement.

**VU** l'article L.1511-3 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) modifié par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe), stipulant que les communes et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, désormais seuls compétents pour définir les aides ou les régimes d'aides et décider de l'octroi de ces aides sur le territoire en matière d'investissement immobilier des entreprises, peuvent, par voie de convention passée avec le Département, lui déléguer la compétence d'octroi de tout ou partie des aides mentionnées au présent article ;

**VU** l'article L.1111-8 du CGCT stipulant qu'une collectivité territoriale peut déléguer à une collectivité territoriale relevant d'une autre catégorie ou à un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre une compétence dont elle est attributaire. Les compétences déléguées sont alors exercées au nom et pour le compte de la collectivité territoriale délégante. Cette délégation est régie par une convention qui en fixe la durée et définit les objectifs à atteindre ainsi que les modalités du contrôle de l'autorité délégante sur l'autorité délégataire. Les modalités de cette convention sont précisées à l'article R.1111-1 du CGCT ;

**VU** l'article 7 de la convention de délégation partielle de la compétence d'octroi d'aides en matière d'investissement immobilier des entreprises signée le 12 février 2021 entre le Conseil départemental de la Mayenne et la Communauté de communes du Pays de Craon indiquant notamment la possibilité de modifier la convention par avenant ;

VU l'avenant n°1 relatif à la prolongation de la convention jusqu'au 31/12/2025 ;

**CONSIDÉRANT** la proposition de modification du critère d'éligibilité relatif à l'effectif de l'entreprise unique, passant de 150 à 249 salariés au maximum.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité : 52 votants (dont 4 pouvoirs)**

- ⇒ **DÉCIDE** de poursuivre la délégation partielle de compétence en matière d'octroi des aides à l'immobilier d'entreprise au Conseil départemental de la Mayenne sur les bases actuellement en vigueur (dispositif en annexe 1.1),
- ⇒ **APPROUVE** les termes de l'avenant n°2 à la convention de délégation partielle de la compétence d'octroi d'aides en matière d'investissement immobilier des entreprises (projet d'avenant en annexe 1.1bis),
- ⇒ **AUTORISE** le Président à signer cet avenant au nom et pour le compte de la Communauté de Communes ainsi que tout acte à venir relatif à la présente délégation de compétence.

## **2 DÉCHETS MÉNAGERS**

### **2.1 Bons de commande du marché fourniture et mise en place de systèmes de bacs roulants et de contrôle d'accès**

**M. Pierrick GILLES**, Vice-Président en charge des services déchets ménagers et voirie, rappelle le projet de contrôle d'accès : il est prévu la mise en place de barrières levantes avec lecture de plaques d'immatriculation.

Suite à l'attribution du marché de « fourniture et mise en place de systèmes de gestion des bacs roulants et de contrôle d'accès en déchetteries » et vu les crédits budgétaires disponibles, il convient d'actualiser le montant du marché pour un montant maximum de 496 000€ TTC sur une durée de 6 ans.

Le détail des dépenses est réparti selon les postes suivants :

- 120 000€ TTC pour la partie réseaux et voirie (investissement) ;
- 62 000€ TTC pour les caméras à lecture de plaque (investissement) ;
- 14 000€ TTC pour les tablettes liées à la facturation (investissement) ;
- 158 000€ TTC pour la pose des barrières, afficheurs et signal sonore (investissement) ;
- 101 000€ TTC de droits d'utilisation logiciel (investissement/fonctionnement) ;
- 41 000€ TTC pour le logiciel et base de données de gestion de bacs roulants et de contrôle d'accès.

Les commandes du contrôle d'accès s'effectueront par déchetterie (soit 7 bons de commande) en février 2024 pour une mise en service du contrôle d'accès de chaque déchetterie prévu au plus tôt à partir d'avril 2024.

L DEROUET : ces tarifs sont très élevés.

P GILLES : Il n'y a pas que les déchetteries mais aussi la gestion des bacs.

G BANNIER : un badge départemental aurait été plus logique pour pouvoir porter ses déchets au plus près.

C LANGOUËT : l'État a transféré la compétence aux intercommunalités, pas au département.

P GILLES : nous nous sommes rapprochés de Château-Gontier pour voir ce qu'il était possible de faire avec eux mais n'avons pas trouvé de solution satisfaisante.

*Considérant l'avis de la commission Déchets ménagers-Voirie en date du 16 mai 2023,*

*Considérant l'avis favorable du Bureau en date du 05 juin 2023,*

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,**

**A la majorité : 52 votants (dont 4 pouvoirs) – 51 POUR et 1 ABSTENTION (Mme BANNIER)**

- ⇒ **DÉCIDE** d'actualiser le marché à bons de commande de « fourniture et mise en place de systèmes de gestion des bacs roulants et de contrôle d'accès en déchetteries » pour un montant maximum de 496 000€ TTC sur une durée de 6 ans ;
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou le Vice-Président à signer les bons de commande pour les 7 déchetteries ;
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou le Vice-Président à signer les attributions de marchés, devis, avenants et toutes autres pièces afférentes à ce dossier, dans le respect des crédits précédemment définis ; lesdits marchés prenant effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

## 3 FINANCES

### 3.1 Proposition d'acompte au CIAS sur la subvention 2024

**M. Maxime CHAUVIN**, Vice-Président en charge des Finances-Marchés publics, précise que le budget primitif sera porté au vote du Conseil communautaire le 18 mars 2024.

Il rappelle que par le passé, le Conseil communautaire acceptait de verser un acompte de 300 000 € au CIAS pour un besoin de trésorerie en début d'année, dans l'attente du vote du budget primitif.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité : 52 votants (dont 4 pouvoirs)**

- ⇒ **APPROUVE** le versement d'un acompte de 300 000 € au CIAS sur la subvention 2024 qui lui sera attribuée lors du vote du budget primitif ;
- ⇒ **CHARGE** le Président de procéder au versement de cet acompte et de toute démarche afférente.

### 3.2 Débat d'Orientations Budgétaires 2024 – Annexes 3.2 et 3.2 bis

**M. Maxime CHAUVIN**, Vice-président en charge des Finances/Marchés publics expose au Conseil communautaire que, préalablement au vote du budget primitif, le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) permet de discuter des orientations budgétaires de la collectivité et d'informer sur sa situation. C'est une étape obligatoire pour les collectivités de plus de 3 500 habitants et leurs groupements.

Les éléments du Débat d'Orientations Budgétaires 2024 sont en annexe 3.2

Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) en annexe 3.2 bis

**M. GUIARD** entre dans la salle à 20H22 portant le nombre de présents à 49 et le nombre de votants à 53.

#### BUDGET OM

P GILLES précise qu'il n'est pas favorable à l'augmentation de la taxe.

C LANGOUËT souligne que P GILLES pense que tous les efforts réalisés dans l'aménagement des déchetteries et le tri, la valorisation des déchets, permettront de faire des économies.

Il y a un travail de communication à faire auprès de la population (réunions publiques par exemple dans les communes qui ont une déchetterie). Encourager les habitants à améliorer leur tri, pour des raisons financières mais aussi pour des raisons environnementales ; c'est notre rôle de citoyens et d'élus de communiquer sur ce sujet.

P GILLES : Coût bacs jaunes = 405 000 €/an (reste à charge pour la CC).

C LANGOUËT s'adresse à Mme BANNIER et lui demande de bien vouloir faire remonter à l'Assemblée nationale 2 points :

1-Le gouvernement a refusé de demander aux entreprises de faire un effort – on pourrait taxer les entreprises qui produisent beaucoup d'emballages.

2-La TGAP pourrait être redistribuée aux collectivités pour soutenir les efforts de tri et de valorisation des déchets.

H TISON : il y a de moins en moins de concurrence sur le ramassage des bacs ; les prix risquent d'augmenter encore.

C LANGOUËT : c'est vrai. Il y a plusieurs options : diminuer le nombre de collectes par semaine, gestion en régie comme

à Château-Gontier...vous avez peut-être des idées à proposer.

P GAULTIER : 0.3 ETP pour les déchetteries, il s'agit de l'agent qui est parti ?

M CHAUVIN : oui, ce poste est affecté au budget principal et refacturé ensuite au budget OM.

P GAULTIER : on présente toujours des chiffres plus pessimistes que le réel dans les prévisionnels ?

M CHAUVIN : l'étau se resserre et on constate une forte augmentation des charges courantes ; les recettes ne vont pas augmenter au même rythme. Il est préférable de rester un peu pessimiste et de prévoir un peu large pour ne pas avoir à faire des décisions modificatives au cours de l'année.

D COUEFFE : ce qui surprend les gens c'est surtout que le coût ne correspond pas aux efforts faits, aux quantités déposées et au nombre de sorties des bacs

P GILLES : on peut peser les bacs mais il faudra dans ce cas peser aussi les dépôts en déchetteries ou taxer l'entrée en déchetteries.

D PREVOSTO : il faudrait que les artisans déclarent qu'ils sont artisans lorsqu'ils passent en déchetteries.

C LANGOUET : si on passe à une redevance incitative, le coût de collecte sera identique.

J JUGÉ : passer à la taxe incitative va coûter plus cher pour les services car dans ce cas, c'est la CCPC qui devra facturer et s'occuper du suivi. Avec la taxe c'est l'état qui gère tous ces aspects. Je ne suis pas favorable à la taxe incitative pour des raisons économiques.

O GAUCHER : pourquoi les camions ne peuvent-ils pas prendre les 2 poubelles en même temps ?

P GILLES : la solution n'a pas été étudiée, on ne peut pas comprimer le plastique comme les déchets ménagers. A réétudier peut-être dans quelques années.

C BERSON : les prestations de l'entreprise GAUDIN était moins chères les années précédentes.

C LANGOUET : cette entreprise n'a pas candidaté sur le dernier appel d'offres.

**Mme BANNIER sort de la salle à 21H07, ramenant le nombre de présents à 48 et le nombre de votants à 52.**

#### BUDGET EAU DSP

##### BUDGET ASSAINISSEMENT

A BAHIER : je ne suis pas surpris de l'évolution de la dette concernant l'assainissement ; on a repris les emprunts des communes au moment de la prise de compétence.

C LANGOUËT : Château-Gontier est en DSP totale sur la production de l'eau ; en Pays de Craon, la moitié des compteurs est en DSP.

#### BUDGET ATELIERS RELAIS

##### BUDGET ZAE

D COUEFFE : changement de chaudière dans un atelier relais : ne serait-ce pas à l'entreprise de financer cette chaudière ?

C LANGOUËT : la chaudière est ancienne ; il est du ressort du propriétaire de changer la chaudière (elle sera alimentée par les déchets de bois). C'est aussi une façon de soutenir la société LIGNARTIS qui reprend une entreprise sur Méral et crée de nouveaux emplois.

P GAULTIER : où en est le projet de desservir l'entreprise DIRICKXS ?

C LANGOUËT : il est en effet proposé une enveloppe budgétaire ; le sujet est abordé page 54 de l'annexe 3.2.

#### BUDGET CIAS

A BAHIER : il y a 3 créations de poste ?

JE GAUBERT : difficile de recruter des animateurs en vacataires donc il s'agit de consolider 3 postes d'animateur.

P GUIARD : il y a, au global, 7000 € d'évolution sur la masse salariale.

M CHAUVIN : les minibus sont utilisés pour aller chercher les jeunes afin qu'ils puissent participer aux activités.

#### BUDGET PRINCIPAL :

##### - CHARGES COURANTES

C LANGOUËT : concernant l'habitat, il y a 2 contrats de territoire avec le département, le 1<sup>er</sup> court jusqu'en 2025 et l'autre couvrira 2026, 2027 et 2028. Pour ce dernier contrat et pour nous permettre de toucher l'enveloppe de

750 000€ qui sera répartie sur l'ensemble du territoire, il nous faut construire un Plan Local de l'Habitat (PLH).

#### - CHARGES DE PERSONNEL

L DEROUET : les EPHAD sont de la compétence du département, pourquoi un chargé de mission est-il à notre charge ?

P GUIARD : nous allons devoir rapidement adapter notre offre dans ce domaine du fait de l'évolution conséquente du nombre des personnes âgées d'ici 2030 et nos établissements doivent tenir compte de l'évolution de la société. Notre volonté est d'accompagner nos 4 établissements sur la façon d'accueillir les personnes âgées demain, en fonction des attentes des habitants : aménagement des locaux, services permettant aux gens de rester chez eux le plus longtemps possible. Il faut faire évoluer notre offre. Ce sera le rôle du chargé de mission de nous accompagner sur cette réflexion.

C LANGOUËT : les communes de Méral et Cossé ont la volonté de participer au financement de ce projet.

P GUIARD : l'intention est de réaliser un établissement intercommunal (dénomination exigée par l'ARS); ça ne veut pas dire que c'est la CCPC qui gèrera cet établissement (il ne s'agit que d'une dénomination administrative); les 4 établissements continueront d'exister et d'être gérés séparément.

C LANGOUËT : L'ARS participe financièrement de façon conséquente et le CD53 dans une moindre mesure. Je souhaite que nos aînés puissent être accueillis sur notre territoire et ne pas être contraints de partir ailleurs parce que nous n'aurions pas les structures nécessaires pour les accueillir. La CCPC participera financièrement au même titre que l'ARS et le CD53 sur ce projet.

Ce projet est transversal et touche aussi aux compétences d'aménagement du territoire, de développement de l'habitat (même s'il s'agit d'un habitat spécifique).

D GUINEHEUX : sur le poste Culture, il s'agit d'un CDD.

R CHAMARET : sur le budget eau, les charges de personnel sont répercutées.

C LANGOUËT : en quelques mots et pour conclure et faire le lien avec le **projet de Territoire** :

- 1- L'extension du pôle santé de Craon devient indispensable.
- 2- Habitat: nous doublons l'investissement du CD53 (investissements ANAH et contrats de territoire).
- 3- Economie : investissements indispensables pour les derniers commerces et les ZA.
- 4- Aménagements routiers : les remboursements couraient jusqu'en 2027, ils sont terminés aujourd'hui.
- 5- Extension de nos bâtiments intercommunaux (CAI et bâtiment pôle culture).

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité : 52 votants (dont 4 pouvoirs)**

- ⇒ **PREND ACTE** de la présentation et du débat d'orientations budgétaires 2024 préalable au projet de budget primitif 2024 ;
- ⇒ **VALIDE** les orientations budgétaires 2024 des budgets principal et annexes telles que présentées.

## **4 RESSOURCES HUMAINES**

### **4.1 Rapport égalité femmes-hommes au 31/12/2022 – Annexe 4.1**

**M. Dominique GUINEHEUX**, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire, des Politiques Contractuelles et de l'Administration générale, rappelle au Conseil communautaire qu'un plan d'actions pluriannuel 2022 – 2024 visant à assurer l'égalité entre les femmes et les hommes a été validé par le conseil communautaire du 4 avril 2022.

Il rappelle que l'égalité professionnelle doit permettre aux hommes et aux femmes de bénéficier d'un traitement égal en matière d'accès à l'emploi, d'accès à la formation professionnelle, de qualification, de classification, de promotion, de rémunération et de conditions de travail.

Ce rapport doit être présenté chaque année au moment du DOB et en complément du Rapport Social Unique présenté en Conseil communautaire en décembre dernier.

M. Dominique GUINEHEUX invite le Conseil communautaire à prendre connaissance du rapport égalité femmes-hommes présenté en annexe 4.1.

Le Conseil communautaire :

- ⇒ **PREND ACTE** du rapport égalité femmes-hommes au 31/12/2022 de la Communauté de Communes du Pays de Craon tel que présenté.

## 5 INFORMATIONS DIVERSES

### 5.1 Décisions du Président :

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales, les décisions signées par le Président suite à délégation de l'organe délibérant font l'objet d'un compte rendu au Conseil.

DATE DÉCISION	N° DÉCISIONS	N° DELEGATION	Service	Objet
01/12/2023	DP n°2023_12/33-19°	19°	Economie	Vente du logement 9 place de l'église à La Chapelle Craonnaise
05/12/2023	DP n°2023_12/34-1°	1°	FINANCES	Prêt développement zone d'activité économique
12/12/2023	DP n°2023_12/35-19°	19°	Affaires générales	Cession du bien immobilier situé 2 place volney et 4 rue lecomte à CRAON
21/12/2023	DP n°2023_12/36-3°	3°	Economie	Location ateliers/matériel ATELIERS LIGNARTIS

N délégat°	Compétence	Objet du marché	type de marché (travaux, fournitures, services, maîtrise d'œuvre)	Lot unique ou n° lot	Titulaire du lot	Montant du Marché HT
	Aménagement du territoire	Requalification de la ZA Eiffel - Dévoisement RD25 et 229	Travaux	1	CHAZE TP	2 787 824,56 €
2				CHAZE TP	324 592,00 €	
3				NGE PAYSAGES	206 263,41 €	
TOTAL				3 318 679,97 €		
	Eau	Travaux de rénovation des réseaux d'eau potable et assainissement	Travaux	1	FTPB	3 000 000,00 €
2				EUROVIA	3 000 000,00 €	
3				EHTP	4 000 000,00 €	
4				TELEREP France	300 000,00 €	
TOTAL				10 300 000,00 €		

Le Conseil communautaire prend acte de ces informations.

### 5.2 07/02/2024 au CAI : Formation des élus, à la gestion des conflits et des incivilités, organisée par l'AMF et la Gendarmerie

Dans le cadre du plan national de prévention et de lutte contre les violences faites aux élus locaux, l'AMF et la gendarmerie, organise des réunions de sensibilisation et de formation afin d'accompagner les maires dans la gestion de potentiels conflits (désarmer les conflits, faciliter le dialogue...) et d'incivilités.

Cette réunion se tiendra au CAI le **Mercredi 07 Février 2024 de 14H30 à 16H30**.

Elle est limitée à 25 personnes et nécessite de vous inscrire auprès de l'AMF à l'adresse courriel ci-contre : [contact@amf53.asso.fr](mailto:contact@amf53.asso.fr)

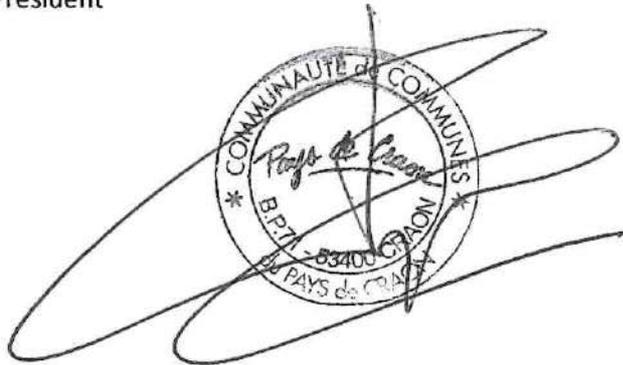
### 5.3 Calendrier 2024 – Réunions CCPC et CIAS

DATE	HEURE	RÉUNION	LIEU
mardi 30 janvier 2024	20h00	OM/VOIRIE	CAI
lundi 5 février 2024	20h00	ECONOMIE	CAI
mardi 6 février 2024	20h00	SPORTS/TOURISME	LA RINCERIE
mardi 6 février 2024	20h00	CULTURE	POLE CULTURE
mardi 13 février 2024	18h45	COMMUNICATION	CAI
<b>lundi 19 février 2024</b>	<b>20h00</b>	<b>CONSEIL COMMUNAUTAIRE</b>	<b>CAI</b>
mardi 20 février 2024	20h00	CONSEIL EXPLOIT. EAU/ASS	CAI
mercredi 6 mars 2024	20h00	FINANCES (BUDGET)	CAI
mardi 12 mars 2024	18h45	COMMUNICATION	CAI
mardi 12 mars 2024	20h00	Commission OM/VOIRIE	CAI
mardi 12 mars 2024	20h00	SPORTS/TOURISME	LA RINCERIE
<b>lundi 18 mars 2024</b>	<b>20h00</b>	<b>CONSEIL COMMUNAUTAIRE - BP/CA</b>	<b>CAI</b>
mardi 19 mars 2024	20h00	CONSEIL EXPLOIT. EAU/ASS	CAI
mardi 9 avril 2024	18h45	COMMUNICATION	CAI
mardi 9 avril 2024	20h00	OM/VOIRIE	CAI
mardi 9 avril 2024	20h00	SPORTS/TOURISME	LA RINCERIE
<b>lundi 15 avril 2024</b>	<b>20h00</b>	<b>CONSEIL COMMUNAUTAIRE</b>	<b>CAI</b>
mardi 16 avril 2024	20h00	CONSEIL EXPLOIT. EAU/ASS	CAI
lundi 29 avril 2024	20h00	CONFERENCE DES MAIRES	CAI
mardi 14 mai 2024	18h45	COMMUNICATION	CAI Tatin
mardi 14 mai 2024	20h00	Commission OM/VOIRIE	CAI RDJ
mardi 21 mai 2024	20h00	CONSEIL EXPLOIT. EAU/ASS	CAI
mardi 21 mai 2024	20h00	SPORTS/TOURISME	LA RINCERIE
<b>lundi 27 mai 2024</b>	<b>20h00</b>	<b>CONSEIL COMMUNAUTAIRE</b>	<b>CAI</b>
mardi 11 juin 2024	18h45	COMMUNICATION	CAI
mardi 11 juin 2024	20h00	OM/VOIRIE	CAI
<b>lundi 17 juin 2024</b>	<b>20h00</b>	<b>CONSEIL COMMUNAUTAIRE</b>	<b>CAI</b>
mardi 18 juin 2024	20h00	CONSEIL EXPLOIT. EAU/ASS	CAI
mardi 25 juin 2024	20h00	SPORTS/TOURISME	CAI
<b>lundi 8 juillet 2024</b>	<b>20h00</b>	<b>CONSEIL COMMUNAUTAIRE</b>	<b>CAI</b>
mardi 9 juillet 2024	18h45	COMMUNICATION	CAI
mardi 10 septembre 2024	18h45	COMMUNICATION	CAI
mardi 17 septembre 2024	20h00	SPORTS/TOURISME	CAI
<b>lundi 23 septembre 2024</b>	<b>20h00</b>	<b>CONSEIL COMMUNAUTAIRE</b>	<b>CAI</b>
lundi 7 octobre 2024	20h00	CONFERENCE DES MAIRES	CAI
mardi 8 octobre 2024	18h45	COMMUNICATION	CAI
<b>lundi 14 octobre 2024</b>	<b>20h00</b>	<b>CONSEIL COMMUNAUTAIRE</b>	<b>CAI</b>

mardi 15 octobre 2024	20h00	SPORTS/TOURISME	CAI
mardi 12 novembre 2024	18h45	COMMUNICATION	CAI
mardi 12 novembre 2024	20h00	SPORTS/TOURISME	LA RINCERIE
<b>lundi 18 novembre 2024</b>	<b>20h00</b>	<b>CONSEIL COMMUNAUTAIRE</b>	<b>CAI</b>
<b>lundi 9 décembre 2024</b>	<b>20h00</b>	<b>CONSEIL COMMUNAUTAIRE</b>	<b>CAI</b>
mardi 10 décembre 2024	18h45	COMMUNICATION	CAI
mardi 17 décembre 2024	20h00	SPORTS/TOURISME	LA RINCERIE

Fin de la séance à 22H45

**Christophe LANGOUËT**  
Président



**Hugues GENDRY**  
Secrétaire de séance